



**Appel à projets
pour la conception et la réalisation
d'une fresque murale
sur l'une des façades du Sans Réserve**

- Scène de Musiques Actuelles de Périgueux -

Date d'ouverture de l'appel à projets
Vendredi 24 mai 2019

Date limite de réception des candidatures
Lundi 24 juin 2019 à minuit

Identification de l'organisme qui lance l'appel à projets

Association Sans Réserve
192 route d'Angoulême
24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 06 12 73
info@sans-reserve.org
www. sans-reserve.org

Objet de l'appel à projets

Le Sans Réserve lance un appel à candidatures auprès d'artistes ou collectifs d'artistes muralistes d'art urbain en vue de la conception et de la réalisation d'une fresque murale originale et pérenne, sur l'une des façades du Sans Réserve, scène de musiques actuelles de Périgueux.

Date d'ouverture de l'appel à projets

Vendredi 24 mai 2019

Date limite de réception des candidatures

Lundi 24 juin 2019 à minuit

Pilotage du projet

Nathalie Hardman – Chargée de communication et d'action culturelle
Tél : 05 53 06 12 73 / nathalie@sans-reserve.org

1. PRESENTATION DU SANS RESERVE



Le Sans Réserve est une salle de concert de 500 places debout dévolue aux musiques amplifiées. C'est l'association « Sans Réserve » créée le 30 avril 2002 qui assure à titre exclusif la gestion de cet équipement par convention avec la Ville de Périgueux, propriétaire des lieux.

Les actions de l'association reposent sur un projet artistique et culturel qui se décline autour des missions suivantes :

- accompagnement à la création / pratiques en amateur (formation, répétition, accompagnement, résidence)
- action culturelle
- diffusion

L'association a reçu le label d'Etat « SMAC » (Scène de Musiques Actuelles).

Le Sans Réserve programme environ 40 concerts par an avec des premières parties issues du département. Des co-organisations sont également réalisées avec des associations locales. La salle accueille environ 9000 spectateurs par an.

Par ailleurs, l'association Sans Réserve gère 2 espaces de répétitions comprenant 6 studios et une régie d'enregistrement. L'association contribue également au développement des pratiques de la musique en amateur par le biais de stages, de formations, de répétitions, d'accompagnement, de résidences... 100 groupes fréquentent régulièrement nos studios.

L'association Sans Réserve est adhérente au réseau national Fédélisma depuis décembre 2002, ainsi qu'au réseau régional RIM (Réseau des Indépendants de la Musique) qui regroupe le RAMA (Réseau Aquitain des Musiques Actuelles), le PRMA (Pôle Régional des Musiques Actuelles de Poitou-Charentes), la Feppia (Fédération des Éditeurs et Producteurs Phonographiques Indépendants d'Aquitaine) et des acteurs des musiques actuelles en ex-Limousin.

2. CONTEXTE(S)

Contexte général

A l'occasion d'une visite présidentielle en juillet 2018, Philaposte a commandé la réalisation d'une fresque représentant « Marianne l'engagée », effigie du nouveau timbre postal réalisé à l'Imprimerie du Timbre de Boulazac dans l'agglomération de Périgueux. Cette fresque a été réalisée par l'artiste Yseult « YZ » Digan sur l'une des façades d'une HLM située à proximité du Sans Réserve. Les délais de réalisation de l'œuvre étant très courts, les habitants des HLM ont fait savoir qu'ils jugeaient ne pas avoir été suffisamment associés au projet. Philaposte, attentive à ces retours, a dégagé un budget supplémentaire afin qu'une autre fresque puisse être réalisée mais, cette fois-ci, en concertation avec les habitants du quartier. Les différents partenaires (Préfecture de la Dordogne et Ville de Périgueux, notamment) ont suggéré que cette fresque voie le jour sur la façade du Sans Réserve donnant sur le parking, côté billetterie.

Contexte géographique

Le Sans Réserve se situe sur le quartier du Bas-Toulon – Boucle de l'Isle inscrit comme étant un quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Ce projet a reçu des financements dans le cadre de la politique de la ville par l'Etat, le Grand Périgueux et la Ville de Périgueux.

3. OBJET DE LA COMMANDE



La fresque murale demandée devra graphiquement faire le lien entre celle qui existe sur la façade du Sans Réserve côté route d'Angoulême et « Marianne l'engagée » afin que l'œuvre finalisée s'intègre de manière optimale et qualitative dans l'environnement du quartier.

La thématique de l'œuvre demandée est : musique et citoyenneté.

Le panneau Sans Réserve situé au-dessus de l'entrée ne devra en aucun cas être recouvert et devra être intégré dans l'œuvre finale.

L'implication des habitants du quartier est un élément central du projet. Ils seront dans un premier temps sollicités pour le choix final du projet retenu. De plus, il est à prévoir que certains habitants puissent participer à la réalisation de la fresque, à hauteur d'homme, au pied du mur.

A noter, parallèlement à la réalisation de cette fresque, des ateliers parents-enfants autour du graffiti seront conduits par l'association [All Boards Family](#) avec le concours du REAAP 24.



Façade où se situera la fresque (24 m. de long sur 7 m. de haut)



Marianne l'engagée



Vue des deux fresques



Fresque du Sans Réserve donnant sur la route d'Angoulême





4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES



La superficie totale du mur est estimée à 168 m² (24 mètres de long sur 7 mètres de hauteur).

Afin d'éviter toute dégradation trop rapide, il conviendra d'utiliser des matériaux et fournitures de qualité pour une pérennité maximale de l'œuvre. Les produits utilisés pour la réalisation de la fresque devront permettre un entretien facile de la façade sans remettre en cause la qualité de la fresque.

La fresque sera réalisée en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Aussi, l'utilisation d'une nacelle et/ou d'un échafaudage étant nécessaire, il conviendra qu'ils soient employés dans le respect des normes de sécurité.

5. CESSION DES DROITS

L'artiste ou l'équipe artistique retenue autorise le Sans Réserve, la Ville de Périgueux, Grand Périgueux Habitat, le Grand Périgueux, l'Etat et Philaposte à :

- exploiter directement ou indirectement la reproduction de tout ou partie de la fresque, sans aucune contrepartie financière ou indemnités quelles qu'elles soient ;
- recouvrir tout ou partie de la fresque si d'aventure les acteurs locaux décidaient de la renouveler, dans un délai supérieur à 5 ans.

6. CRITERES DE SELECTION

La sélection est prévue en deux phases.

Dans un premier temps, trois candidatures seront retenues. Le choix de ces candidatures sera effectué par le Sans Réserve. La structure pourra s'associer à un comité de sélection composé de YZ, de représentants de Philaposte, de l'Etat, de la Ville de Périgueux, du Grand Périgueux, de Grand Périgueux Habitat et du Conseil Citoyen de la Boucle de l'Isle.

Le choix s'effectuera selon les critères suivants :

- prise en compte du contexte urbain, social et d'usage du lieu où la fresque sera réalisée ;
- prise en compte de la dimension participative du projet (la conception et la réalisation de la fresque associent les habitants du quartier);
- prise en compte du panorama graphique existant et intégration optimale et qualitative de la fresque dans l'environnement du quartier ;
- l'identité propre de l'œuvre qui marquera sa singularité, figurative ou non.

Dans un second temps, une réunion publique se déroulera au mois de juillet. Les trois propositions retenues à la phase une seront alors soumises au choix des habitants du quartier.

7. CALENDRIER

Date limite de candidature : **lundi 24 juin à minuit.**

La livraison de l'œuvre est envisagée fin octobre 2019. La période d'exécution de la fresque sera à convenir précisément en amont.

Les réunions publiques se tiendront en juillet et en septembre.

8. MODALITES DE REALISATION DU PROJET



Les artistes pourront répondre de manière individuelle ou collective. Dans ce dernier cas, un.e artiste ou sa/son représentant.e. légale devra être désigné.e chef.fe de projet et aura la responsabilité de la bonne exécution des tâches confiées à ses collaborateurs.

Le projet fera l'objet d'un contrat de prestation entre l'association Sans Réserve et le ou la candidat.e retenu.e, désigné.e chef.fe de projet le cas échéant (qui devra disposer d'une structure administrative adéquate pour le contrat et la facturation).

Un acompte de 30% sera effectué à la signature du contrat. Le solde sera versé quand le projet sera finalisé.

Le budget global alloué à ce projet est de 19 400 €. Une partie de ce montant sera dédiée aux ateliers parents-enfants ainsi qu'à la mise en œuvre des réunions publiques.

9. REMISE DES CANDIDATURES

Les candidats devront fournir :

- un CV ou les références de chacun des artistes affectés à ce projet ;
- un dossier artistique actualisé comprenant des visuels légendés d'œuvres significatives précédemment réalisées (ce dossier peut être physique ou numérique avec des liens vers un ou des site(s) internet) ;
- une fiche technique précisant les différents matériaux et fournitures habituellement utilisés ;
- un devis détaillé incluant le coût de la préparation du mur (nettoyage et apprêt), le coût de location d'une nacelle et/ou d'un échafaudage, le coût artistique, le matériel, les fournitures...,
- une note d'intention du/des projet(s) envisagé(s) **illustrée d'une maquette aboutie** ;
- note méthodologique détaillant la façon dont les habitants seront amenés à participer à la réalisation de la fresque ;
- une proposition de pré-planning.